

# Relevé des échanges

## **Commission des affaires culturelles et de l'éducation**

Mardi 5 mai 2020

11 heures

Relevé des échanges n° 6

– Audition, en visioconférence, de M. Cédric O, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique.....2

**SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020**

**Présidence de  
M. Bruno Studer,  
*Président***

*La commission des affaires culturelles et de l'éducation s'est réunie le 5 mai 2020, à 11 heures, en visioconférence <sup>(1)</sup>.*

*L'ordre du jour est consacré à l'audition de M. Cédric O, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique.*

**M. le président Bruno Studer.** Nous poursuivons nos auditions sur les conséquences de la crise sanitaire. Il nous a semblé utile d'échanger ce matin sur le numérique éducatif, la lutte contre la manipulation de l'information, les stratégies numériques d'influence et le rôle des grands opérateurs mondiaux du numérique.

**M. Cédric O, secrétaire d'État chargé du numérique.** La crise montre que le numérique est devenu une des épines dorsales de notre société. La France avait probablement du retard, notamment en ce qui concerne la préparation des institutions et des entreprises au passage au télétravail. Néanmoins, la transformation a été plutôt réussie et les modes d'organisation ne seront probablement plus les mêmes après le confinement, ce qui pourrait favoriser une flexibilité nouvelle et une meilleure articulation entre vies professionnelle et personnelle. Nous ne reviendrons sans doute pas sur certains usages – nous sommes notamment passés de 10 000 à 500 000 consultations de télé-médecine remboursées par l'assurance maladie chaque semaine – mais il faudra les réguler.

Nous devons aussi réfléchir à la souveraineté. Une écrasante majorité des outils que nous utilisons sont américains et n'avons pas le choix de faire autrement. Même si c'est probablement la meilleure solution en matière d'expérience utilisateur, le fait de recourir à Zoom pour une audition parlementaire ne manque pas de m'inquiéter. Tout un pan de notre société repose sur des outils que nous ne maîtrisons pas.

À cela s'ajoute la fracture numérique, qui était déjà une très grande préoccupation avant le confinement. Certains de nos concitoyens subissent une double ou triple peine : outre qu'ils sont confinés, ils n'ont plus accès à certains services de base et ont perdu le contact avec leurs proches. Il faut s'interroger sur le numérique d'une manière systémique, en faisant en sorte de mettre à niveau notre pays et nos institutions, y compris le Parlement – il est indispensable qu'il puisse continuer à fonctionner normalement.

C'est dans le domaine éducatif que la fracture numérique a été la plus visible. L'éducation nationale n'était pas préparée à l'utilisation d'internet pour l'ensemble des relations entre les professeurs et les élèves. Jean-Michel Blanquer a indiqué, me semble-t-il, que les professeurs ont perdu le contact avec 8 % des élèves, souvent les plus défavorisés socialement – notamment ceux qui relèvent de l'aide sociale à l'enfance. Il faudra réfléchir à la mise à jour de notre système éducatif dans le cadre des états généraux du numérique qui ont été annoncés. Les autres États européens sont plus ou moins dans la même situation, mais d'autres pays, comme la Corée du Sud, n'ont pas connu les mêmes problèmes car le numérique était déjà au cœur de leurs outils pédagogiques.

La haine en ligne et les fausses informations ont augmenté avec la fréquentation des réseaux sociaux. Si le niveau de diffusion des *fake news* est d'abord resté limité, il a ensuite

---

(1) [http://videos.assemblee-nationale.fr/video.9005122\\_5eb127fc29a84.commission-des-affaires-culturelles--m-cedric-o-secretaire-d-etat-charge-du-numerique-sur-le-num-5-mai-2020](http://videos.assemblee-nationale.fr/video.9005122_5eb127fc29a84.commission-des-affaires-culturelles--m-cedric-o-secretaire-d-etat-charge-du-numerique-sur-le-num-5-mai-2020)

pris des proportions semblables à celles de l'époque des « gilets jaunes ». Le Gouvernement s'est mobilisé autant que possible. La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a réalisé un travail important en ce qui concerne la promotion de traitements miracles – certains sites sont « tombés » et d'autres ont été enjoins de retirer des références. Il reste néanmoins beaucoup de trous dans la raquette. Aucun grand État démocratique n'a su trouver un remède réellement efficace à l'épidémie de fausses informations, alors que les conséquences peuvent être dramatiques. Ainsi, certains pays ont des difficultés pour mener des études cliniques parce que la plupart des patients refusent de prendre autre chose que de la chloroquine.

**M. le président Bruno Studer.** S'agissant de la fracture relative au numérique éducatif, que devient le plan France très haut débit (THD) ?

La loi relative à la lutte contre la manipulation de l'information a accru les obligations de transparence des plateformes en matière de *sponsoring* en période électorale. Pourrait-on étendre le dispositif à l'état d'urgence sanitaire ?

Dans le domaine culturel, les canaux traditionnels de diffusion sont fermés et les grandes entreprises du numérique en tirent profit. Comment pourrait-on accélérer la transposition des directives sur les services de médias audiovisuels et sur le droit d'auteur ? Comment les grands acteurs du numérique vont-ils contribuer à l'effort national et européen de relance ?

**M. le secrétaire d'État.** En ce qui concerne le numérique éducatif, le déploiement du THD me paraît le défi le plus simple car il s'agit seulement d'investissements. Nous étions le pays le plus rapide au monde avant la crise : nous raccordions 19 000 bâtiments par jour ouvré, soit l'équivalent de la ville de Fécamp. Il est difficile de chiffrer le retard lié au confinement mais il est probablement assez important et tout ne redémarrera pas à pleine puissance du jour au lendemain. Il faudra néanmoins repartir le plus vite possible. Un autre défi concerne l'équipement des élèves et les outils utilisés par les professeurs. Il faudra déployer des serveurs, développer des outils pédagogiques, normaliser les pratiques et mutualiser les efforts entre les académies, mais je pense que c'est également assez facile.

D'autres sujets me paraissent beaucoup plus compliqués, comme l'équipement informatique des élèves et la fracture numérique touchant les parents. Il faut une mobilisation nationale. L'éducation à distance ne se résume pas à des visioconférences et à des exercices envoyés par mail mais implique de repenser les parcours et les outils pédagogiques, ainsi que la formation des enseignants.

Contre la manipulation de l'information, il n'y a pas d'autre solution que de former et d'éduquer à l'esprit critique. Les travaux de sociologues comme Gérard Bronner l'ont montré : il ne suffit pas de démontrer qu'une information est fausse pour que les gens cessent d'y croire, et le travail à accomplir est plus proche de la déradicalisation que de la désintox. Nous pouvons ralentir la viralité des informations par un certain nombre de mesures, par exemple en rendant transparent le financement des publicités, en dégradant la visibilité de nouvelles identifiées comme fausses, en retirant des vidéos dangereuses ou en nous efforçant d'éviter les effets de silo qui enferment les utilisateurs dans une bulle cognitive. Mais ce ne sera pas suffisant : la formation et l'éducation apparaissent comme les seuls moyens efficaces de lutte contre les fausses informations.

Ayant travaillé un an en usine, j'ai vécu au quotidien la réalité des *fake news* dans le milieu ouvrier et la manière dont elles entretiennent une détestation de l'*establishment* politique et médiatique. Récemment, une information délirante s'est diffusée selon laquelle le Président Macron voulait, à l'occasion du pacte mondial sur les migrations, ouvrir les portes de la France à l'immigration mondiale avant de démissionner, réalisant en cela un grand complot sioniste. Or c'est le fait même que les grands médias l'aient démentie qui l'a rendue crédible : selon certains de mes anciens collègues ouvriers, il ne pouvait y avoir de fumée sans feu et, d'après le processus cognitif connu sous le nom d'effet Streisand, des gens qui n'y auraient pas cru se sont mis à y croire. Des études montrent par ailleurs qu'à partir du moment où une personne embrigadée dans une secte exprime ses premiers doutes, huit années s'écoulent avant qu'elle parvienne à la quitter.

Concernant les industries culturelles, les GAFAN – pour Google, Apple, Facebook, Amazon, Netflix – profitent de toute évidence de la situation actuelle, mais ce qui était vrai avant la crise le demeure : sur un certain nombre de marchés, nous faisons face à une situation oligopolistique, empirée par le fonctionnement même de l'économie de la donnée. La régulation doit y répondre, notamment en luttant contre les pratiques anticoncurrentielles ou la fermeture de marchés comme celui des systèmes d'exploitation. Il est légitime de penser que les GAFAN doivent contribuer de manière particulière à l'effort européen. Mais plutôt que d'en appeler à leur générosité spontanée, la collectivité doit fixer des règles, d'abord au niveau européen puis, éventuellement, au niveau national, notamment en matière fiscale.

**M. Pierre-Alain Raphan.** La France a un retard culturel immense à rattraper dans le numérique, qui devrait constituer un atout stratégique. L'ensemble des services publics et de notre société doivent se former au numérique ; il y va de notre démocratie, mais aussi de l'employabilité des Français – plus de 30 % des emplois actuels connaîtront bientôt une évolution liée au numérique. Dans le cadre de la nouvelle économie de l'attention, la France doit engager les moyens nécessaires pour éviter de se retrouver vassalisée par les GAFAN. Quel est votre plan pour engager cette transition culturelle, développer des outils numériques souverains et réduire les inégalités d'accès au numérique ?

**Mme Constance Le Grip.** La fracture numérique et l'illectronisme, qui font de certains des « naufragés du net », creusent les inégalités territoriales et sociales et sont pour nous de vrais sujets de préoccupation.

Nous vous demandons de clore la page internet du Gouvernement intitulée « désinfox coronavirus », lancée dans le cadre de la lutte contre les *fake news* et qui a suscité de nombreuses critiques et incompréhensions. L'État n'a pas à être l'arbitre de l'information et cette initiative malheureuse, qui entretient un mélange des genres délétère, porte atteinte à la confiance que doivent avoir les Français à la fois dans l'action des pouvoirs publics et dans le travail des médias.

**M. Laurent Garcia.** La crise actuelle favorise la propagation des *fake news* sur les réseaux sociaux comme Facebook, qui a dû alerter ses utilisateurs pour les inciter à consulter des sources sûres et a supprimé des centaines de milliers de contenus présentant un danger imminent pour la santé publique. Ces initiatives sont-elles suffisantes ? Comment inciter les réseaux sociaux à davantage limiter la désinformation sur le Covid-19 ?

**Mme Sylvie Tolmont.** En sélectionnant sur la plateforme « désinfox coronavirus » des articles jugés fiables, le pouvoir exécutif s'est fait producteur de normes d'information, ce

qui n'est absolument pas son rôle ; le CSA est la seule institution légitime pour réguler les médias audiovisuels. Allez-vous retirer cette rubrique du site du Gouvernement ?

Quels sont vos projets en matière d'éducation à l'esprit critique ?

**M. Pierre-Yves Bournazel.** S'agissant du *tracing*, quelles sont les garanties apportées quant à l'anonymisation des données ?

Quelles actions comptez-vous mener pour le développement du télétravail, essentiel à court mais aussi à long terme ?

Alors que le projet de loi audiovisuel risque d'être reporté, pouvez-vous nous rassurer quant à la transposition rapide de la directive européenne en matière de droits voisins du droit d'auteur ?

Qu'en est-il des négociations avec l'OCDE à propos de la taxe GAFA ?

**M. Bertrand Pancher.** L'e-commerce existe depuis vingt ans, mais il ne fait toujours l'objet d'aucune régulation. Quand et comment allons-nous taxer les GAFAN, alors que les petits commerces sont menacés de disparition ?

**Mme Muriel Ressiguié.** La crise sanitaire a mis en exergue les défaillances techniques des plateformes de l'éducation nationale, qui ont poussé les enseignants à se tourner vers des outils proposés par des géants du numérique pour assurer la continuité pédagogique à distance. Je rappelle qu'en 2017, les établissements scolaires ont été autorisés à utiliser les services des GAFAN, qui peuvent récupérer et revendre librement les données ainsi récoltées. Comptez-vous revenir sur cette décision et investir dans le développement de logiciels libres au sein de l'éducation nationale ?

**Mme Elsa Faucillon.** La plateforme gouvernementale « désinfox coronavirus » met en danger l'indépendance si précieuse des organes de presse ; nous vous demandons de la supprimer.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour faire respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD) dans le cadre de l'utilisation des outils collaboratifs des GAFAN ? Comment envisagez-vous d'impliquer les GAFAN dans l'élaboration de l'application Stop-Covid ? Quelle sera leur contribution financière à la solidarité nationale, alors qu'ils ne fournissent qu'entre 0,01 % et 0,05 % de leur richesse pour combattre la crise, et profitent de l'optimisation voire de l'évasion fiscale ?

**M. le secrétaire d'État.** Nous avons tous des réserves à propos des GAFAN mais, en l'absence de champions européens, les usages s'imposent. Nous préférerions tous privilégier des entreprises françaises ou européennes ; la valeur et les emplois resteraient en Europe, et le dialogue serait plus simple. Mais encore faudrait-il que nous ayons le choix : personne n'oblige les Français à aller sur Amazon, mais c'est souvent la solution la plus rapide – et parfois la seule – pour commander sur internet.

Nous devons certes réguler, mais il faut surtout que nous progressions dans le domaine du numérique et que les TPE et PME françaises se mettent à vendre beaucoup plus sur internet, à la manière de ce qui se fait en Italie ; la meilleure solution à long terme, c'est que nos entreprises soient aussi compétitives que les entreprises américaines ou chinoises. Des contre-exemples significatifs existent, comme Doctolib dans le domaine de la télé-médecine,

ou Back Market dans celui du recyclage de téléphones portables ; seuls des succès de ce type nous éviteront à l'avenir d'être dominés par la concurrence internationale.

Je constate l'émoi causé par le site gouvernemental « « Désinfox coronavirus » dans la communauté journalistique, mais je ne pense pas qu'il porte atteinte à l'indépendance des médias. Si l'on peut estimer, au pire, que le Gouvernement a été maladroit, les *fake news* sont un problème pour nos démocraties et peuvent encourager des comportements dangereux pour la santé. Le Gouvernement aurait pu choisir de révéler lui-même ce qui est vrai ou faux ; il a préféré s'appuyer sur des articles de presse consacrés à des sujets qui ne soulèvent pas de polémiques, mais font l'objet d'un consensus scientifique.

Les *fake news* sont un échec collectif des institutions, des médias et de la société civile, dans le monde entier. Lorsqu'elles incitent des personnes à boire de l'eau de Javel, le Gouvernement doit réagir. Si cet épisode entraîne une prise de conscience, nous nous en réjouissons, en dépit de l'émoi suscité.

Google et Facebook ont relayé la communication du Gouvernement et de l'OMS, et redirigé les internautes vers des informations factuelles. Leur mobilisation est à saluer, mais le problème de fond demeure. La question de la publicité, notamment, doit être étudiée. Il est toutefois difficile d'imposer aux GAFAN de respecter l'indépendance des médias tout en leur demandant de faire le tri des *fake news*. Ce n'est pas Facebook qui publie et partage les informations mais ses utilisateurs. Faire plus leur imposerait de faire le tri parmi les informations, on ne peut leur demander de supprimer les *fake news* sans mettre en avant certains articles.

La pédagogie à l'esprit critique relève des compétences de M. Blanquer et la transposition de la directive sur les droits voisins du ministère de la culture.

La taxe GAFA est discutée au sein de l'OCDE, c'est la meilleure façon de la voir aboutir.

Concernant le suivi des contaminations, la France ne souhaite pas recourir à l'interface de *tracking* proposée par Apple et Google, qui n'offre pas de garanties suffisantes de respect de la vie privée et de maîtrise du système sanitaire. L'utilité d'une application a été reconnue par la plupart des épidémiologistes français, l'Académie de médecine et le Comité consultatif national d'éthique, car elle permet de couper les chaînes de transmission dans les cas qui ne sont pas détectables par les brigades sanitaires physiques, notamment dans les transports en commun et les zones urbaines denses.

Personne n'est ravi à l'idée d'utiliser cet outil, mais les épidémiologistes l'estiment utile et la CNIL le juge proportionné compte tenu des garanties : volontariat, anonymat, caractère provisoire et transparence totale du fonctionnement. Souhaitons-nous utiliser tous les outils pour réduire le nombre de malades et de morts et augmenter nos chances de ne pas reconfiner ou refusons-nous ces outils pour des considérations philosophiques, au risque de plus de malades et de morts et d'un reconfinement ? Les épidémiologistes posent le débat en ces termes, mais c'est au politique de décider. Nous proposons d'en débattre au Parlement la semaine du 25 mai, et il nous faudra arbitrer. Ce n'est pas un choix abstrait : ne pas installer cette application a des conséquences et vous ne trouverez aucun épidémiologiste pour remettre en cause son utilité.

Au regard des libertés publiques, l'avis de la CNIL est tranché : avec les garanties offertes, et sous réserve d'un nouvel examen, cette application peut être déployée.

**M. Yannick Kerlogot.** Les enjeux du numérique éducatif sont connus : disparité des outils ; formation des élèves, des parents et des enseignants ; contenu des enseignements à distance ; rôle régalién de l'éducation nationale pour la protection des données. Qu'attendez-vous des états généraux du numérique éducatif annoncés par le ministre de l'éducation nationale ?

**Mme Marie-George Buffet.** La fracture numérique traduit les inégalités sociales. En Seine-Saint-Denis, 30 % des élèves ont décroché pendant le confinement. Le département équipe les nouveaux collèges en matériel numérique, mais quels moyens sont disponibles pour les écoles élémentaires ? Comment former à l'usage du numérique ?

**Mme Géraldine Bannier.** Partout où c'était possible, le télétravail a été instauré dans la fonction publique. Mais, dans les nombreux services qui n'ont pu y recourir, les fonctionnaires ont été renvoyés chez eux.

De nombreuses études ont démontré que le travail sur écran et les visioconférences épuisent. Quelles limites seront fixées au télétravail, particulièrement s'agissant du numérique à l'école ? Si ces technologies sont utiles dans les zones blanches, elles connaissent des limites pour la transmission pédagogique, et il est capital que les élèves maîtrisent les fondamentaux pour s'en servir utilement.

**Mme Béatrice Descamps.** Certaines familles n'ont pas les compétences permettant d'aider leurs enfants avec les outils numériques. Quelles sont les pistes de réflexion ?

**Mme Danièle Hérim.** Le moment est venu d'instituer l'apprentissage du codage informatique dès la fin de la maternelle ou le début du primaire, comme l'a fait le président Obama il y a quelques années, c'est un savoir fondamental nécessaire. Il est aussi urgent de prévoir cet enseignement dans les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation – INSPÉ.

**M. Michel Larive.** Les environnements numériques de travail (ENT) et le Centre national d'études à distance (CNED) sont techniquement incapables de supporter un tel niveau d'utilisation. Au primaire, les capacités d'accès sont très inégales dans le territoire, et la plupart des enseignants doivent utiliser des solutions privées pour partager des photos ou transmettre les devoirs, s'exposant au harcèlement commercial. Quelles améliorations sont prévues pour soutenir l'augmentation du trafic de données, et comment permettre le déploiement d'outils numériques au service du primaire ?

**Mme Maud Petit.** La numérisation scolaire permet également de réduire le poids des cartables ; quelles réflexions sont engagées pour accélérer sa généralisation ?

Que pensez-vous de la digitalisation du sport ? Plusieurs clubs ont mis des vidéos à disposition de leurs adhérents.

**Mme Béatrice Piron.** La plateforme de médiation « solidarité-numérique.fr » propose notamment de l'aide pour l'école à la maison. Peut-on prévoir une aide spécifique aux parents d'élèves ? Est-il envisagé d'attribuer le *pass* numérique aux familles en difficulté ?

**Mme Emmanuelle Anthoine.** La fracture numérique accentue les inégalités territoriales. L'État accompagnera-t-il les collectivités territoriales et le secteur des télécoms pour accélérer la construction des infrastructures permettant le très haut débit pour tous ?

**Mme Céline Calvez.** L'éducation au numérique doit se faire tout au long de la vie, alors que 6 millions de personnes n'utilisent jamais internet. Le confinement a-t-il eu des effets dans ce domaine ? Les Français ont-ils progressé ou les inégalités se sont-elles accrues ? Votre stratégie d'inclusion numérique en sera-t-elle modifiée ?

**Mme Michèle Victory.** Je crains que vos propos sur la nécessité de repenser le métier des enseignants ne les rassurent pas. Le temps consacré à leur formation fond, il faut leur donner les moyens de changer leur pratique, à partir de leur expérience et de leurs propositions. Comment prendrez-vous part aux états généraux du numérique éducatif ?

Votre Gouvernement n'a pas donné suite à la décision de son prédécesseur de doter tous les élèves d'une tablette ou d'un ordinateur et de fournir de nouvelles ressources pédagogiques numériques. Que comptez-vous faire ?

**M. Cédric Roussel.** Les entreprises technologiques françaises ont apporté leur soutien aux enseignants, aux familles et aux apprenants, des collectifs se sont formés, mettant à jour un écosystème. Comment valoriser et structurer cette implication ? Comment faire de cet écosystème un nouvel opérateur pour accompagner les politiques éducatives ?

**M. Gaël Le Bohec.** Les filières numériques en entreprise et à l'école sont très masculines et les applications développées ont des biais masculins. Comment le numérique peut-il contribuer à lutter dès le plus jeune âge contre les inégalités entre les femmes et les hommes ?

**Mme Danièle Cazarian.** Le numérique doit être au cœur de notre pédagogie. Quelles pistes sont envisageables à court terme pour les collèges et les lycées, où les décrochages sont les plus nombreux ? Pouvez-vous développer votre proposition d'alterner enseignements présentiel et numérique ?

**M. Bertrand Bouyx.** Où en est le développement des manuels numériques ?

L'offre d'enseignement professionnel en ligne est très insuffisante, notamment comparée aux pays anglo-saxons.

**M. le secrétaire d'État.** Dans l'administration comme dans les entreprises, les métiers doivent s'emparer de la transformation numérique pour qu'elle s'opère. À ce titre, la transformation numérique de l'éducation relève du ministre de l'éducation nationale, le rôle du secrétaire d'État au numérique étant de conseiller, de proposer des solutions, de résoudre des problèmes techniques – je serais donc mal avisé de répondre à vos questions sur l'alternance présentiel/distanciel, les pratiques à l'international, la formation des professeurs. Les états généraux du numérique éducatif sont une excellente initiative, qui permettra d'embarquer l'ensemble de la communauté éducative dans cette transformation. Elle suppose de repenser le rôle, la formation, les outils des professeurs et ne peut s'imposer de l'extérieur ; elle doit remporter l'adhésion des structures et se faire progressivement.

Comme toutes les organisations, les services publics ont été percutés par le coronavirus. Certains agents, médiocrement équipés, ne peuvent télétravailler. Il faudra prévoir un plan de mise à niveau pour l'administration.

La transmission pédagogique à distance comporte des limites et il est vrai que l'éducation ne saurait être uniquement numérique.

Soyons clairs, le déploiement des tablettes n'a pas marqué de révolution en matière d'éducation numérique, pour une bonne raison : il aurait fallu que l'équipement matériel de chaque élève soit accompagné de l'utilisation de cet outil par les professeurs. Le retour d'expérience le montre, c'est loin d'avoir été le cas. La question de l'équipement est centrale, mais les tablettes ne doivent être distribuées qu'une fois la pédagogie renouvelée. En parallèle, il faut accélérer la lutte contre la fracture numérique et la mener avec les collectivités locales, la Caisse des dépôts et les entreprises concernées – Enédis, EDF, Suez, Engie, la SNCF.

Les problèmes rencontrés par les serveurs hébergeant les ENT et le CNED, dus à la connexion simultanée de quelque 20 millions d'élèves, ont été assez vite réglés. La difficulté, contrairement à toutes les autres, n'est que technique.

Des initiatives intéressantes dans le domaine du sport se sont développées sur le net et devraient se poursuivre après la crise sanitaire.

Les résultats publiés il y a quelques jours montrent que les entreprises de télécoms n'ont pas eu à pâtir de la crise, au contraire. Les difficultés constatées dans les réseaux ne leur sont pas imputables. Avec l'État, les collectivités locales et l'ARCEP, elles devront s'organiser pour repartir de l'avant dès la fin de la crise.

Le plan d'enseignement du numérique lancé par Jean-Michel Blanquer est l'un des plus ambitieux des pays développés. Un enseignement hebdomadaire d'une heure trente de sciences numériques et technologie est délivré en seconde. Un CAPES et une agrégation informatiques ont été créés. Il faut poursuivre l'effort et convaincre les jeunes filles qu'elles sont faites pour les métiers du numérique, ce qui, dans une perspective d'égalité des genres, apportera d'autres modes de fonctionnement et une plus grande efficacité.

Il est évident que la fracture numérique accroît les fractures sociale et territoriale, mais ce mouvement est ambivalent et comporte un revers plus positif : depuis que la CNAF permet de réactualiser les situations en ligne, le taux de non recours est passé de 80 % à 40 % ; depuis que le numérique a été déployé en Creuse, le département accueille une population de jeunes urbains qui contribue à inverser le solde migratoire et un autre lien social se tisse.

**M. Frédéric Reiss.** A la faveur de la crise sanitaire, les messages d'insultes et de haine, notamment à l'égard de nos partenaires d'outre-Rhin, ont proliféré sur les réseaux sociaux, rappelant les heures sombres de notre histoire. Le moins que l'on puisse dire est que le traité d'Aix-la-Chapelle a pris du plomb dans l'aile ! Cela est-il de nature à modifier le contenu de la proposition de loi visant à lutter contre les contenus haineux sur internet et l'application de ce texte, qui contribuera à préserver nos droits fondamentaux en Europe ?

**M. le secrétaire d'État.** La proposition de loi sera examinée en lecture définitive par l'Assemblée le 13 mai. Le texte n'est pas parfait mais il marque une avancée et doit entrer en application le plus rapidement possible.

**Mme Jacqueline Dubois.** L'institut des droits fondamentaux numériques (IDFRights) a mené une réflexion concernant l'articulation entre le développement des applications numériques de traçage et la préservation des libertés publiques. Au-delà de la situation

actuelle, il convient de se demander s'il ne faut pas consacrer, comme fondement premier de la société numérique, la liberté fondamentale d'aller et venir, sans traçage ni bracelet numérique.

**M. Sébastien Nadot.** Pour parler de souveraineté numérique, un concept flou, il convient de distinguer les outils – l'utilisation de Zoom par la représentation nationale dit tout de notre abdication – et les usages. Vous avez dit qu'aucune démocratie n'avait trouvé la solution pour lutter contre la désinformation, mais plutôt que d'abandonner l'espace numérique, ne faudrait-il pas intégrer la participation citoyenne dans les phases intermédiaires de construction de la décision ? Est-ce impossible techniquement, ou cet usage du numérique vous déplaît-il ?

**Mme Florence Provendier.** L'usage accru des réseaux sociaux pendant le confinement accroît mécaniquement le risque d'une exposition des enfants aux nouvelles formes de harcèlement, comme le *revenge porn*, le piratage de photos intimes, le chantage à la pornographie ou les comptes Fichas. Les appels toujours plus nombreux adressés au numéro de Net Écoute en témoignent ; 20 % d'entre eux conduisent à un signalement. Mais tous les acteurs n'ont pas pris la mesure du phénomène, à commencer par Twitter et Telegram. Comment travailler avec les plateformes pour prévenir ces comportements et lutter contre le cyberharcèlement ?

**M. Stéphane Testé.** En effet, le cyberharcèlement se banalise et se diversifie. Les victimes, souvent mineures, qui ont vu leurs photos et vidéos intimes publiées, doivent en outre faire face à une humiliation publique massive sur Snapchat, censée les punir de leur activité sexuelle. Le collectif Stop Fichas a permis de dénoncer ce phénomène, il faut désormais faire preuve de pédagogie pour le combattre. Travaillez-vous en ce sens avec le ministère de l'éducation nationale et le secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes ?

**M. Philippe Berta.** Des TPE et PME françaises élaborent des applications de suivi numérique de la pandémie. Ces initiatives privées peuvent-elles faire partie de la stratégie de déconfinement, aux côtés de Stop Covid et des brigades dédiées au traçage ? Apple et Google peuvent-elles arbitrer et imposer des délais pour la mise à disposition du grand public en arguant de leur caractère non étatique ?

**Mme Sylvie Charrière.** Pour développer les usages du numérique, il existe des leviers extérieurs à l'éducation nationale. Ainsi, la médiation numérique, pratiquée dans les points d'information médiation multiservices (PIMMS) et dans les maisons France Service pourrait permettre aux enfants et à leurs familles d'améliorer leurs usages et d'accéder à de nouveaux services.

**M. le secrétaire d'État.** La liberté de se déplacer sans traçage numérique existe déjà, puisque personne n'est forcé d'acheter un smartphone et d'y installer Google maps, *a fortiori* de télécharger Stop Covid. Je m'étonne de la suspicion dont fait l'objet cette application voulue par le Gouvernement, transparente et contrôlée par le Parlement, alors que 80 % des Français consentent à fournir leurs données aux GAFAN et à être quotidiennement traqués !

Suite à un audit de la direction interministérielle du numérique, le Gouvernement déconseille l'utilisation de Zoom, qui pose divers problèmes qui ont conduit la plupart des grandes institutions à interdire son usage. Elle peut être remplacée par des outils français.

Il ne faut pas confondre l'utilisation du numérique pour faciliter la participation des citoyens – quand bien même elle peut souffrir d'un biais sociologique – et la question des fausses informations. Il semble que les fondements de nos démocraties soient attaqués par le phénomène des réseaux sociaux et que nous soyons en voie de perdre le combat. Avec l'accès de tous à toutes les informations, ce n'est pas la société de l'information dont nous espérons l'avènement qui a émergé, c'est celle des *fake news*. Il faut continuer de lutter contre ce phénomène.

S'agissant de la transmission de matériels pornographiques par Whatsapp, Telegram ou Snapchat, les impératifs de protection de la vie privée entrent en collision avec ceux de la protection des enfants. Pour empêcher les mineurs d'accéder à ces contenus, il faudrait pouvoir analyser toutes les communications. La solution réside, me semble-t-il, dans la formation des parents, l'éducation et le dialogue au sein de la famille. Nous comptons avec Adrien Taquet généraliser le contrôle parental et sommes à l'initiative d'une mesure prophylactique visant l'activation par défaut de cette option sur les nouveaux smartphones.

Dès lors que les applications de suivi de l'épidémie développées par des entreprises privées respectent la loi française et que la CNIL les juge conformes, le Gouvernement n'a pas à les autoriser ou à les interdire ; Apple et Google ne peuvent davantage s'opposer à leur accès. L'existence du duopole Android-iOS pose question quant à la neutralité du net et appelle une réponse des pouvoirs publics. Le président de l'ARCEP est mobilisé sur ce sujet.

Il faut déployer une politique massive de lutte contre la fracture numérique. C'est en ce sens que nous avons triplé le budget du *pass* numérique avant la crise. L'État doit s'appuyer sur l'action des collectivités, des associations, des entreprises. Il existe plus de 5 000 lieux de médiation au numérique, dont les PIMMS et les maisons France Service, qui doivent monter en compétence pour que chacun puisse se former près de chez soi aux usages du numérique. Avec l'aide de l'État, 2 000 médiateurs professionnels ont mis en ligne la plateforme solidarité-numérique.fr.

---